

Lausanne, le 13 février 2019

Concurrence déloyale

La lutte contre les pratiques abusives s'intensifie

La Fédération romande des consommateurs (FRC), en partenariat avec ses collègues alémaniques et tessinois de l'Alliance des organisations des consommateurs, SKS et ACSI, a introduit une nouvelle pratique déloyale dans ses formulaires de dénonciation en ligne. Les affichages de prix trompeurs peuvent depuis le 1^{er} janvier être signalés sur leurs sites respectifs. Les entreprises les plus dénoncées s'exposeront à des plaintes pénales.

La FRC, la Stiftung für Konsumentenschutz (SKS) et l'Associazione consumatrici e consumatori della Svizzera italiana (ACSI) ont mis en place, en 2012 déjà, des formulaires en ligne permettant aux consommateurs victimes de certaines pratiques de les dénoncer. Cette année, elles ont étoffé leur liste des pratiques concernées en ajoutant celle en lien avec un affichage de prix trompeur. Les témoignages parvenus ces derniers mois sur ce type de tromperies se sont en effet particulièrement intensifiés. Il est de plus en plus fréquent que des prix soient volontairement gonflés pour faire croire à des rabais plus conséquents. Ces agissements, sur lesquels la FRC porte une vigilance accrue, sont en totale violation avec la réglementation en vigueur qui interdit les indications de prix fallacieuses. Le groupe Ochsner a récemment été condamnés pour ce motif: frc.ch/ochsner-condamnation. La FRC l'avait dénoncé au Ministère public, donnant le signal à toute la branche commerciale que l'Ordonnance sur l'indication des prix (OIP) ne peut être violée impunément.

Les pratiques ouvertes de longue date à la dénonciation sont les promesses de gain mensongères, les sites de vente en ligne opaque, les arnaques à l'annuaire, les ventes pyramidales et le non-respect de l'astérisque. Contre ces dernières, la FRC a engagé plusieurs actions en justice depuis 2012, conjointement avec les organisations partenaires. Le Secrétariat d'Etat aux affaires économiques (Seco), autre acteur important sur ces dossiers, veille également au respect de la loi.

En dénonçant les pratiques déloyales via nos formulaires en ligne, les consommateurs permettent à l'Alliance de lutter de manière efficace contre de tels agissements. En effet, à partir d'un certain nombre de témoignages visant une même société, des plaintes pénales sont déposées en consultation avec les organisations partenaires.

Liens pour signaler pratiques et entreprises indécrites:

FRC: frc.ch/denonciation-lcd

SKS: konsumentenschutz.ch/themen/unlauterer-wettbewerb-uwg/melden-sie-hier-unlautere-geschaeftspraktiken

ACSI: frc.ch/pratiche-scorrette-formulari-per-la-denuncia-online

Informations complémentaires:

FRC: Valérie Muster, juriste responsable FRC Conseil, Tél. 021 331 00 90

SKS: Cécile Thömi, Leiterin Recht Stiftung für Konsumentenschutz, Tél. 031 370 24 29

ACSI: Katya Schober, avvocata, Tél. 078 659 75 50